

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 8 février 2022, 19 h**

- 1 ORDRE DU JOUR
  - 1.1 Approbation de l'ordre du jour
  
- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 2.1 Approbation du procès-verbal des dernières séances
  - 2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1018-00 RIP relatif aux animaux
  - 2.3 Adoption - Règlement numéro 447 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe, remplaçant le règlement numéro 424
  - 2.4 Autorisation de signature - Avis de décontamination - Partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec (garage municipal)
  - 2.5 Nomination des membres du Comité intermunicipal de sécurité incendie
  - 2.6 Nomination - Responsable des questions familiales et des aînés
  - 2.7 Nomination des membres du comité de démolition
  - 2.8 Nomination des membres du comité de circulation
  - 2.9 Nomination des membres du comité de liaison de la Carrière DJL
  
- 3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
  
- 4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
  - 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
  - 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
  - 4.3 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 448 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 682 500\$
  - 4.4 Modification de la résolution 21-08-193 - Octroi de mandat – Fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information
  
- 5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  
- 6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)
  - 6.1 Chemin Sanguinet - Demande d'enfouissement des lignes de distribution existantes
  - 6.2 Autorisation de signature - Entente avec le ministère des Transports du Québec relative à l'entretien estival de la montée Monette

## 7 SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2021

## 8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Adoption - Second projet de règlement numéro 501-02 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
- 1) de réduire de 2 à 1 étage la hauteur en étages minimale autorisée et de ne plus exiger de pourcentage d'emprise au sol minimal, pour les bâtiments principaux de l'usage « Utilité publique et grandes infrastructures de transports » ;
  - 2) de modifier les dispositions particulières applicables aux cours adjacentes à l'emprise de l'autoroute 30 ;  
pour la zone I-03
- 8.2 Adoption - Règlement numéro 501-03 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin :
- 1) de modifier les noms identifiant les types de bâtiments, selon leur usage, afin d'établir les normes relatives au pourcentage minimal de maçonnerie requis pour chacun d'eux;
  - 2) de modifier le pourcentage de maçonnerie minimal requis pour un mur latéral faisant face à une voie de circulation à l'intérieur du périmètre urbain;
  - 3) d'établir, pour les bâtiments résidentiels situés à l'extérieur du périmètre urbain, des pourcentages de leur surface extérieure devant être constitués d'un matériau du groupe « maçonnerie » ;
  - 4) de modifier les dispositions applicables aux matériaux de revêtement extérieur lors d'un remplacement complet du revêtement d'un bâtiment principal existant
- 8.3 Avis de motion - Règlement numéro 501-04 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables aux :
- 1) Zones tampons aux abords des voies ferrées ;
  - 2) Appareils utilitaires extérieurs
- 8.4 Adoption - Projet de règlement numéro 501-04 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables aux :
- 1) Zones tampons aux abords des voies ferrées ;
  - 2) Appareils utilitaires extérieurs

## 9 Divers

- 9.1 Varia
- 9.2 Informations de monsieur le maire
- 9.3 Période de questions
- 9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 9.4.1 Levée de la séance